



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 juin 2021 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	22/06/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Brigitte BOURRET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Brigitte BOURRET), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), William PRIOLON (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

CC-2021-234 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le comptable public.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 – Budget principal – est conforme aux écritures de la comptabilité du compte administratif tenu par l'ordonnateur. Il en est de même en ce qui concerne les résultats de clôture.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020 - RESULTATS D'EXECUTION				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
INVESTISSEMENT	-6 845 572,95 €		7 514 122,46 €	668 549,51 €
FONCTIONNEMENT	6 035 894,88 €	4 327 000,00 €	1 152 520,69 €	2 861 415,57 €
TOTAL	-809 678,07 €	4 327 000,00 €	8 666 643,15 €	3 529 965,08 €

Source : tableau établi selon état II-2 du compte de gestion de l'exercice 2020

Compte tenu de ce qui précède le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

VU l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, retracées dans le compte de gestion 2020, sont conformes au compte administratif 2020.

CONSTATANT que les résultats de clôture 2020 tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2020 – budget principal – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/06/21
 Affiché le : 05/07/21
 Transmis en sous-préfecture le : 01/07/21
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210628-23752-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET